



Pouvoir Adjudicateur :

Centre Ile-de-France - Jouy-en-Josas – Antony
Domaine de Vilvert
78352 JOUY-EN-JOSAS Cedex
SIRET : 180 070 039 00078

Unité GABI – 1313 – BAT. 211
4 avenue Jean Jaurès
Domaine de Vilvert
78352 Jouy-en-Josas Cedex

**REGLEMENT DE CONSULTATION
(RC)**

Objet de la procédure -

**COLLECTION DE CORTEX OVARIENS DE RACES PORCINES LOCALES POUR LA CRYOBANQUE NATIONALE
POUR L'UNITE 1313-GABI DU CENTRE INRAE DE JOUY-EN-JOSAS-ANTONY**

**Libellé du (ou des) marché(s)
N° de procédure PLACE
2026-INRAE-1313-GABI-JJA-001**

**Date et heure limites de réception des plis :
21 juillet 2026 à 17H00**

SOMMAIRE

1.	CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	3
1.1.	Objet de la consultation.....	3
1.2.	Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE)	4
1.3.	Variantes	4
1.4.	Tranches.....	4
1.5.	Options	5
1.6.	Modification de détail au dossier de consultation	5
1.7.	Visite des lieux.....	5
2.	TYPE DE CONSULTATION	5
2.1.	DÉCOMPOSITION EN LOTS.....	5
3.	DURÉE DU MARCHÉ (OU DÉLAI(S) D'EXÉCUTION DU MARCHÉ).....	5
4.	DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES	5
5.	PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS	6
5.1.	Modalités de présentation des candidatures et des offres.....	6
5.1.1.	Pour la partie « candidature ».....	6
5.1.2.	– Pour la partie « Offre »	7
5.2.	Transmission et réception des offres.....	7
5.2.1.	Transmission électronique dématérialisée obligatoire.....	7
5.2.2.	Copie de sauvegarde - non obligatoire.....	8
6.	APPRÉCIATION DES CAPACITÉS ET JUGEMENT DES OFFRES	9
6.1.	Appréciation des capacités.....	9
6.2.	Critères d'attribution.....	9
7.	NÉGOCIATION	11
8.	MODE DE REGLEMENT	11
9.	MODALITÉS D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ :	11
10.	MODALITÉS DE NOTIFICATION DU MARCHÉ :	12
11.	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	12
12.	CONTENU DU DOSSIER.....	13

Administration contractante :

INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET L'ENVIRONNEMENT (INRAE)
Unité 1313 – GABI
Domaine de Vilvert
78352 JOUY-EN-JOSAS Cedex

PRÉAMBULE

Le présent marché est conclu au terme d'une procédure d'appel d'offre ouvert. Le marché ne fera l'objet d'une signature par le candidat ainsi que par INRAE qu'à l'étape de son attribution.

1. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

1.1. Objet de la consultation

La procédure porte sur les prestations désignées ci-après :

- Collecte de cortex ovariens chez des femelles porcines de races locales chez des éleveurs adhérents aux livres généalogiques du LIGERAL. Les prélèvements devront être réalisés par des vétérinaires ou personnels habilités à la pratique d'actes vétérinaires, dans le respect des protocoles sanitaires et éthiques en vigueur. Le volume total attendu est de 600 femelles prélevées, avec 4 fragments de cortex ovarien prélevés par femelle, soit 2 400 cortex cryopréservés. Le plan d'échantillonnage prévisionnel établi par l'IFIP fait état d'une quinzaine de chantiers, permettant de collecter une moyenne de 40 femelles par site sur 1 ou deux journées. Ce plan sera ajusté en fonction de la disponibilité des opérateurs de chacune des races concernées.
- Transport des échantillons dans des conditions garantissant leur viabilité. Acheminement des échantillons vers un laboratoire mobile ou fixe situé à proximité des élevages. Maintien de la chaîne du froid et traçabilité complète des échantillons.
- Cryoconservation selon une méthode définie par le prestataire et dépôt en Cryobanque Nationale. La mise en place d'un laboratoire mobile de traitement des échantillons sur site est demandée pour permettre la préparation rapide des cortex après prélèvement. Le prestataire devra définir et mettre en œuvre une méthode de conservation permettant de préserver au moins 60 % de la réserve folliculaire, en s'appuyant sur son expertise technique et la littérature scientifique. Les fragments prélevés pour chaque ovaire devront être stockés dans des contenants distincts, afin de maximiser les options de réutilisation future. Le stockage des échantillons sera réalisé dans des paillettes CBS™ Haute Sécurité, ou équivalent, pendant les 30 premiers mois du projet. A terme, les échantillons seront transférés à la Cryobanque Nationale, sur son site primaire et sur l'un de ses sites secondaires. Des aliquotes des bains de lavage des échantillons seront conservées à -20°C pour permettre la qualification sanitaire des animaux a posteriori.

- Réalisation de xénogreffes sur modèle murin immunodéficient pour évaluer la reprise d'activité ovarienne post-décongélation. Le prestataire devra être en mesure de proposer un modèle pertinent, s'appuyant sur l'état actuel de la littérature scientifique, afin de garantir la validité des évaluations de reprise folliculaire post-décongélation. L'évaluation de la reprise de l'activité folliculaire post-décongélation sera réalisée par des méthodes histologiques ou biologiques validées.

Les prestations devront respecter les délais correspondant au projet RESIGEN qui se terminera le 31/12/2028:

- Jalon EC1 : 1/3 des prélèvements réalisés, soit 200 femelles prélevées (T0+9 mois)
- Jalon EC2 : confirmation du taux de reprise de croissance folliculaire (T0 + 18 mois)
- Jalon EC3 : 100% des prélèvements réalisés, soit 600 femelles (T0 + 26 mois)

Code CPV : 85200000 Services vétérinaires

<https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2008:074:0001:0375:FR:PDF>

Lieu d'exécution des prestations :

- France entière pour la collecte et le transport.
- Site primaire et site secondaire de la Cryobanque Nationale pour la conservation.
- Lieu proposé par le prestataire pour la xénogreffe sur modèle murin.

Le contrat s'inscrit dans un projet / programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

1.2. Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE)

Les variantes ne sont pas autorisées. Les soumissionnaires doivent obligatoirement présenter une offre entièrement conforme au dossier de consultation.

1.3. Variantes

Sans objet.

1.4. Tranches

Sans objet.

1.5. Options

Sans objet.

1.6. Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'envoyer au plus tard **10 jours** avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

1.7. Visite des lieux

Il n'est pas prévu de visite des lieux.

2. TYPE DE CONSULTATION

La présente consultation est passée sous la forme d'un **appel d'offres ouvert en application des articles L2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique.**

2.1. DÉCOMPOSITION EN LOTS

La présente consultation n'est pas décomposée en lots au sens de l'article L. 2113-10 du code de la commande publique.

Les soumissionnaires peuvent répondre seuls ou en groupement.

3. DURÉE DU MARCHÉ (OU DÉLAI(S) D'EXÉCUTION DU MARCHÉ)

Le marché démarre à sa notification et se terminera au plus tard le 31/12/2028.

Les prestations devront respecter les délais correspondant au projet RESIGEN qui se terminera le 31/12/2028:

- Jalon EC1 : 1/3 des prélèvements réalisés, soit 200 femelles prélevées (T0+9 mois)
- Jalon EC2 : confirmation du taux de reprise de croissance folliculaire (T0 + 18 mois)
- Jalon EC3 : 100% des prélèvements réalisés, soit 600 femelles (T0 + 26 mois)

4. DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des propositions est de **90 jours** à compter de la date limite fixée pour la réception des plis en page de garde du présent règlement.

5. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

5.1. Modalités de présentation des candidatures et des offres

L'offre de chaque soumissionnaire sera entièrement rédigée en langue française.

Les offres seront exprimées en EURO.

5.1.1. Pour la partie « candidature »

Sauf en cas de remise d'une candidature par DUME (document unique de marché européen) les soumissionnaires fournissent l'intégralité des pièces et des renseignements exigés ci-après. Toute candidature incomplète ou ne respectant pas les exigences formulées dans les documents de la consultation pourra être éliminée.

- La lettre de candidature, et le cas échéant l'habilitation du mandataire par ses cotraitants en cas de groupement (réf : formulaire DC1) ;
- La déclaration sur l'honneur ci-jointe ;
- La déclaration des candidats aux marchés de l'Etat (réf : formulaire DC2), avec le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
- La liste des références dans les domaines de la cryobiologie, reproduction animale, chirurgie vétérinaire, xénogreffe de la clientèle publique et privée sur les trois (3) dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les références sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

Les soumissionnaires peuvent fournir les pièces complémentaires n° 1 à 4 dès le départ avec l'ensemble des autres pièces administratives demandées dans leur pli.

Pour produire les éléments demandés, le soumissionnaire peut télécharger les formulaires DC1 et DC2 sur le site du MINEFE à l'adresse suivante rubrique « formulaires non obligatoires » :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Important :

Ces pièces sont également à fournir pour

- ***chaque cotraitant membre du groupement (à l'exception du DC1 à communiquer uniquement par le mandataire du groupement) ;***

De même, pour justifier de leurs capacités, les soumissionnaires peuvent faire appel aux capacités d'autres opérateurs économiques quelle que soit la nature du lien juridique les associant.

Pour le cas où la nature du lien juridique les associant ne relève pas de la cotraitance, et en application de l'article R. 2143-12 du code de la commande publique, les soumissionnaires doivent apporter, outre l'ensemble des pièces obligatoires de candidature énumérées dans le présent article, une preuve par

tout moyen approprié, justifiant qu'ils disposeront effectivement des capacités présentées à l'appui de leur candidature pour la réalisation du marché.

5.1.2. – Pour la partie « Offre »

Le dossier à remettre par chaque soumissionnaire doit comporter :

1. **L'acte d'engagement valant cahier des clauses particulières** (cadre joint dans le dossier de consultation) dûment **complété** précisant le **montant** hors taxes et toutes taxes comprises des prestations qui font l'objet de l'offre, accompagné de ses annexes financières (DPGF)
2. **Le mémoire technique environnemental et social** du soumissionnaire qui devra obligatoirement comporter les éléments suivants :
 - Méthodologie employée, pertinence scientifique, capacité à atteindre les objectifs de conservation (>60 % de la réserve folliculaire).
 - Organisation logistique : capacité à intervenir sur site, mise en œuvre d'un laboratoire mobile, gestion du transport et de la traçabilité, connaissance des procédures de la Cryobanque Nationale et des exigences correspondantes.
 - Délais de réalisation : Capacité à respecter les jalons du projet.
 - Démarche environnementale et sociale ainsi que tous documents permettant d'apprécier l'offre du soumissionnaire au regard des critères 1,3, et 4 décrits à l'article « 8.2 – Offres » du présent règlement de la consultation.
3. Un relevé d'identité bancaire (**IBAN-BIC**)

5.2. Transmission et réception des offres

En application des articles R. 2132-7 et R. 2132-13 du code de la commande publique, la transmission des candidatures et des offres **se fera obligatoirement par voie électronique** sur le profil d'acheteur d'INRAE (<https://www.marches-publics.gouv.fr>) dans les conditions exposées ci-dessous. Les soumissionnaires ont toutefois la possibilité d'y ajouter une copie de sauvegarde par voie traditionnelle.

5.2.1. Transmission électronique dématérialisée obligatoire

Les soumissionnaires disposent d'une aide technique à l'utilisation de la plateforme à l'adresse URL de la plateforme (<https://www.marches-publics.gouv.fr>).

En cas de difficultés techniques rencontrées lors du dépôt d'un pli, INRAE recommande l'ouverture d'un ticket au support de la plateforme attestant des problèmes techniques rencontrés. Seule cette démarche permet d'attester d'un dysfonctionnement rencontré par le candidat.

Horodatage :

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. La date et l'heure pris en compte pour la remise des candidatures et des offres sont celles données sur la plateforme pour INRAE à réception des documents envoyés par les soumissionnaires.

Cette heure est consultable à l'adresse URL évoquée ci-dessus: (heure de Paris).

Les soumissionnaires devront impérativement adresser leur candidature et leur offre dans les formats ci-après précisés, sous peine de rejet de leur candidature et de leur offre :

Format des fichiers : **XLS(x), DOC(x), RTF, PPT(x), PDF, ou équivalents**

Le soumissionnaire est invité à :

- ne pas utiliser d'extension .exe ou similaire ;
- ne pas envoyer de fichier contenant des macros ;
- vérifier que le pli comprend bien les documents demandés au format évoqué plus haut.

Signature électronique : La signature électronique n'est pas requise.

5.2.2. Copie de sauvegarde - non obligatoire

Les soumissionnaires peuvent transmettre à titre de copie de sauvegarde une réponse sur support papier ou sur support physique électronique (clé USB, etc.), dans le même délai que le pli électronique dématérialisé (spécifié en page de garde du présent document).

Cette copie de sauvegarde ne sera ouverte que dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures et / ou les offres transmises par voie électronique sur le profil d'acheteur ;
- lorsqu'une candidature ou une offre dématérialisée est parvenue par voie électronique sur le profil d'acheteur de façon incomplète, hors délai ou sans pouvoir être ouverte, sous réserve que la transmission ait commencée avant l'heure limite de remise des plis figurant en page de garde ;

La copie de sauvegarde comporte toutes les pièces de la candidature et de l'offre. Elle est placée sous enveloppe cachetée (ou tout autre emballage adapté et scellé).

En cas de copie de sauvegarde électronique elle-même vérolée, celle-ci sera écartée par l'acheteur.

Cette copie de sauvegarde doit être envoyée à l'adresse indiquée ci-dessous.

L'enveloppe cachetée contiendra tous les documents énoncés aux articles 7.1.1 et 7.1.2 du présent règlement

et portera les mentions suivantes :

**MAPA – COLLECTION DE CORTEX OVARIENS DE RACES PORCINES LOCALES POUR LA CRYOBANQUE
NATIONALE POUR L'UNITE 1313-GABI DU CENTRE INRAE DE JOUY-EN-JOSAS-ANTONY
COPIE DE SAUVEGARDE - « NE PAS OUVRIR »
(NOM DE L'ENTREPRISE)**

Elle sera adressée par lettre recommandée avec avis de réception postale à :

Centre INRAE Ile-de France Jouy-en-Josas Antony
SDAR – SAMIHF
Bât 156
Domaine de Vilvert
78352 Jouy-en-Josas

ou remise à l'adresse indiquée ci- dessus contre récépissé avant la date limite fixée en page de garde du présent document.

La réception des copies de sauvegarde est assurée du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure fixées en page de garde du présent document ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront retournés à leurs expéditeurs.

6. APPRÉCIATION DES CAPACITÉS ET JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement donnera lieu à un classement des offres.

6.1. Appréciation des capacités

Les candidats seront jugés sur leurs :

- 1 - Capacités économiques et financières (chiffres d'affaires)
- 2 - Capacités techniques et professionnelles (références et/ou tous documents justifiant de la capacité du candidat à réaliser les prestations)

6.2. Critères d'attribution

Les offres des soumissionnaires seront jugées et classées en fonction des critères **pondérés suivants** :

- *Critère 1 : Valeur technique de l'offre : 50 %*
 - *Sous-critère 1 : (méthodologie, pertinence scientifique, capacité à atteindre les objectifs de conservation (>60 % de la réserve folliculaire) : 60 %*
 - *Sous-critère 2 : (Organisation logistique : capacité à intervenir sur site, mise en œuvre d'un laboratoire mobile, gestion du transport et de la traçabilité, connaissance des procédures de la Cryobanque Nationale et des exigences : 40%*

- Critère 2 : Coût (ou prix) : 30 %
- Critère 3 : Délais de réalisation : Capacité à respecter les jalons du projet : 10%
- Critère 4 : Dispositions environnementales et sociales : 10 %
 - SC1 : Gestion des transports/déchets liés à l'activité : 20 %
 - SC2 : Respect du bien-être animal : 50 %
 - SC3 : Respect des pratiques des éleveurs : 30 %

INRAE pourra demander aux soumissionnaires de préciser le contenu de leur proposition.

Méthode d'analyse des offres :

Une note globale sur 4 points sera attribuée aux soumissionnaires ayant présenté une offre régulière, acceptable et n'étant pas anormalement basse.

Cette note globale correspondra à la somme des notes pondérées attribuées aux critères précités.

La note « **Qualité technique** » correspondra à une note sur 4 pondérée. Elle représentera 50% de la note globale après réévaluation dans les conditions décrites ci-dessous.

La note « **délais de réalisation** » correspondra à une note sur 4 pondérée. Elle représentera 10% de la note globale après réévaluation dans les conditions décrites ci-dessous.

La note « **dispositions environnementales et sociales** » correspondra à une note sur 4 pondérée. Elle représentera 10% de la note globale après réévaluation dans les conditions décrites ci-dessous.

Les notes seront attribuées selon le barème suivant :

4 : Niveau de satisfaction « Excellent » : l'information fournie pour le critère répond parfaitement à la demande. Elle est présentée de manière claire, précise et offre plusieurs avantages particuliers ou un avantage prépondérant.

3 : Niveau de satisfaction « Bon » : l'information fournie pour le critère répond correctement à la demande. Elle est présente au moins un (ou des) avantage particulier significatif.

2 : Niveau de satisfaction « Passable » : l'information fournie pour le critère répond *a minima* à la demande, sans présenter d'avantage particulier suffisant.

1 : Niveau de satisfaction « Insuffisant » : L'information fournie pour le critère est insuffisante, trop lacunaire et/ou se limite à la fourniture de brochures commerciales sans apporter une réponse claire et suffisamment précise à la demande. L'information fournie traduit un sous-dimensionnement manifeste de la réponse par rapport au besoin.

Afin de donner tout leur poids aux critères « Qualité technique », note de 4 sera finalement attribuée à l'offre ayant obtenu la meilleure note. Cette réévaluation de la meilleure offre permettra de calculer un coefficient de raccordement (Cr) pour chacun de ces critères selon la formule suivante : $Cr = 4 / \text{meilleure note attribuée}$ sur les critères précités.

Toutes les notes critères précités des offres concurrentes seront réévaluées dans les mêmes proportions, par application des coefficients de raccordement ainsi obtenus.

Dans le cas d'une négociation et après celle-ci, La note minimale de 2/4 est exigée sur les critères précités avant application des coefficients de raccordement, en dessous de laquelle l'offre est éliminée car ne présentant pas de chance réelle et sérieuse de répondre qualitativement au besoin exprimé et d'être jugée « économiquement la plus avantageuse ». Toute note inférieure est automatiquement éliminatoire.

Si l'administration décide de négocier, cette note éliminatoire n'est pas applicable sur les offres avant négociation.

Le critère « Prix » correspondra à une note sur 4 pondérée. La note représentera 30% de la note globale.

La formule de calcul de la note « Prix » (P) sera la suivante :

$$P = 4 \times \frac{(1 + \text{montant de l'offre la moins-disante})}{(1 + \text{montant de l'offre analysée})}$$

La note finale (Note totale « Nt ») sera calculée par application de la formule suivante aux notes pondérées :

$$Nt = \text{Note critère « Qualité technique »} \times \text{coeff. raccordement} + \text{note critère « Prix »}.$$

Conformément à l'article R .2152-2 du code précité, en cas d'offres irrégulières, l'acheteur peut autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses et que cette régularisation n'ait pas pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

INRAE pourra demander aux soumissionnaires de préciser le contenu de leur proposition.

7. NÉGOCIATION

Sans objet

8. MODE DE REGLEMENT

Le mode de règlement du marché est le virement administratif. Le paiement interviendra sous un délai de 30 jours maximum au compte indiqué par le soumissionnaire dans l'acte d'engagement.

Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points. Une indemnité forfaitaire de 40 € correspondant aux frais de recouvrement sera versée.

9. MODALITÉS D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ :

Le marché ne peut être attribué au soumissionnaire retenu que sous réserve qu'il produise, dans un délai de 7 jours calendaires à compter de la demande d'INRAE, sur le profil d'acheteur d'INRAE <https://www.marches-publics.gouv.fr> les pièces suivantes :

1. La liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail et travaillant directement ou indirectement pour INRAE
2. Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que vos obligations fiscales et sociales ont été satisfaites à savoir :
 - a) l'attestation délivrée par l'administration fiscale attestant des déclarations et du paiement relatifs à l'impôt sur le revenu, à l'impôt sur les sociétés et à la TVA,
 - b) l'attestation de fourniture de déclarations sociales et de paiement des cotisations et contribution de sécurité sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales (URSSAF ou autre, à télécharger sur net-entreprises ou urssaf.fr par exemple) datant de moins de 6 mois,
3. Les attestations d'assurances en responsabilité civile et professionnelle.
4. Si l'entreprise est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements attestant de votre habilitation à poursuivre votre activité.

Ainsi que les originaux des pièces suivantes à l'adresse postale indiquée ci-dessous :

Centre INRAE de Jouy-en-Josas-Antony
SDAR – SAMIHF
Bâtiment 156
Domaine de Vilvert
78352 Jouy-en-Josas cedex

5. Le document d'habilitation établi et signé en original par chacun de vos cotraitants vous permettant de les représenter dans le cadre du groupement et notamment de signer en leur nom et pour leur compte les documents relatifs à l'offre du groupement (le cas échéant en cas de groupement).
6. La déclaration sur l'honneur signée **en original**.
7. L'acte d'engagement valant CCP, signé **en original**.

10. MODALITÉS DE NOTIFICATION DU MARCHÉ :

L'acte d'engagement valant CCP sera re-matérialisé et signé physiquement par l'attributaire du marché puis adressé à INRAE. INRAE le signera, puis notifiera le marché au titulaire. La notification consiste en la réception par la titulaire d'une copie du marché signé des deux parties. La notification pourra être électronique.

11. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir des renseignements complémentaires qui seraient nécessaires à la préparation de leur offre, les soumissionnaires doivent s'adresser en temps utile à INRAE de telle sorte que l'Institut puisse répondre, au plus tard, 4 jours avant la date limite de remise des offres, sur le profil acheteur d'INRAE (PLACE).

12. CONTENU DU DOSSIER

- Le présent règlement de la consultation (RC)
- Formulaire DC1
- Formulaire DC2
- Le cadre de déclaration sur l'honneur
- Un cadre d'acte d'engagement valant cahier des clauses particulières (AECCP)
- Un cadre de réponse technique environnementale et sociale.